

**M4 Droit agricole et formes d'entreprises**

<b>Conditions préalables</b>	Le module est ouvert à toute personne qui s'intéresse au droit agraire et aux formes usuelles d'entreprises agricoles et qui bénéficie d'un niveau de compétence équivalant à un CFC d'agriculteur.
<b>Objectifs</b>	<p>A la fin du module, l'apprenant(e) est capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Décrire la législation agricole, en particulier celle qui concerne la reprise de l'exploitation, la création d'une entreprise, le travail communautaire et la gestion administrative de l'exploitation agricole.</li><li>➤ Calculer la valeur de rendement et les autres valeurs et décrire dans les grandes lignes le marché des biens fonds agricoles.</li><li>➤ Choisir une forme adaptée de communauté d'entreprise et de travail et l'utiliser dans des situations concrètes.</li><li>➤ Expliquer les conséquences de l'aménagement du territoire sur l'agriculture.</li></ul>
<b>Contenu</b>	Droit de propriété, droit foncier rural, droit de fermage agricole, droit du mariage et de succession, droits immobiliers, contrats, droit de jouissance (droit d'habitation), aménagement du territoire, diverses valeurs et leur calcul, diverses formes de sociétés, formes de travail communautaire.
<b>Niveau</b>	Maîtrise fédérale pour agriculteurs / examen professionnel supérieur
<b>Forme et durée</b>	30 heures d'enseignement en classe 10 de travail personnel
<b>Evaluation</b>	Examen oral (1 h)
<b>Reconnaissance</b>	Module capitalisable pour l'obtention de la maîtrise agricole et de l'examen professionnel supérieur de paysannes.
<b>Prestataires</b>	Centres de formation agricole
<b>Validité</b>	5 ans après réussite de l'évaluation
<b>Adaptation des objectifs</b>	Selon besoin

### ARC JURASSIEN

#### Objectifs détaillés

Au terme du module, l'apprenant(e) est capable de :

1. Expliquer, à l'aide d'exemples, la réglementation concernant la reprise d'une exploitation (achat, cession, jouissance, droit d'habitation, produits du sol, partage des gains, droit de réméré, etc.) et démontrer les responsabilités qui en résultent. (C6)
2. Décrire les conséquences humaines et économiques de la reprise et apprécier les formes d'habitation, de travail et de vie en commun. (C6)
3. Proposer une collaboration appropriée de travail dans l'exploitation entre les générations (quote-part des activités, organisation du travail, gains accessoires, etc.). (C5)
4. Conclure, à l'aide de documentation, un contrat de bail correct pour des parcelles individuelles et pour une entreprise agricole, nommer les instances responsables et expliquer les voies de droit lors de contestations. (C3)
5. Énoncer les problèmes d'impôts et d'assurances émanant d'une reprise d'exploitation. (C3)
6. Consulter les documents et expliquer les problèmes juridiques relatifs aux biens et aux héritiers lors d'une reprise d'exploitation. (C2)
7. Expliquer par des exemples le déroulement d'un partage de biens entre les héritiers et montrer la manière et les possibilités pour l'organisation du partage des biens entre héritiers. (C2)
8. Estimer l'inventaire fermier agricole selon la valeur d'utilisation et formuler un contrat de reprise. (C5)
9. Expliquer la procédure lors de l'estimation de la valeur de rendement et commenter une estimation. (C2)
10. Établir une comparaison entre la valeur commerciale et la valeur de rendement d'une propriété et en estimer les conséquences économiques. (C6)
11. Discuter des domaines, niveaux et formes juridiques d'une communauté de travail. (C4)
12. Évaluer les potentiels de baisse des coûts et démontrer les avantages et inconvénients d'une communauté de travail pour le personnel. (C4)
13. Prendre conscience de ses droits et devoirs en tant que membre d'une association, d'une coopérative, d'une société anonyme ou d'une société à responsabilité limitée. (C3)
14. Entreprendre les démarches nécessaires pour créer une société (société simple, société anonyme, société à responsabilité limitée, coopérative). (C3)
15. Proposer des formes adaptées de société et des dispositions appropriées de contrat pour des exploitations à temps partiel et pour diverses formes de collaboration. (C5)
16. Expliquer l'importance de l'aménagement du territoire et des prescriptions de zones pour l'exploitation et le développement de l'entreprise agricole. (C2)
17. Expliquer le déroulement de la planification en matière d'aménagement du territoire (C2) et prendre conscience des possibilités de participation du propriétaire des fonds. (C3)
18. Expliquer les restrictions légales d'utilisation (C2) et en évaluer les conséquences sur l'exploitation. (C6)